



Niamey, le 24 mars 2023

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**« LES VOYANTS DU FSA SONT AU VERT »,  
Le Conseil d'Administration du FSA félicite le Directeur Général et  
l'ensemble de ses collaborateurs.**

Le Conseil d'Administration du Fonds de Solidarité Africain, a tenu sa 28<sup>ème</sup> Session Ordinaire, les 23 et 24 mars 2023, à Niamey (Niger), sous la présidence de **Monsieur Abakar MAHAMAT, Administrateur du FSA pour la Centrafrique, Président en exercice du Conseil d'Administration.**

Pour l'organisation de cet important évènement qui s'est tenu sur deux journées, en présentiel, le FSA a bénéficié du soutien et de l'assistance des Hautes Autorités du Niger.

En plus de la participation des Administrateurs, la 28<sup>ème</sup> Session Ordinaire du Conseil d'Administration du Fonds a vu la participation de :

- Les observateurs de sept (7) pays candidats à l'adhésion au FSA ou ayant déjà manifesté l'intérêt d'y adhérer : le Cameroun, le Cap-Vert, l'Union des Comores, le Congo, la Gambie, la Guinée Equatoriale et le Libéria ; et
- Le Vice-Président de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC), en qualité d'observateur pour les actionnaires de catégorie B du Fonds.

La journée du jeudi 23 mars 2023 a été marquée par l'organisation d'une cérémonie solennelle d'ouverture des travaux de ladite session. Cette cérémonie a été ponctuée par deux (2) interventions, à savoir :

- Celle de **Monsieur Ahmadou Abdoulaye DIALLO**, Directeur Général du FSA. Il s'est réjoui, dans son discours d'ouverture, en précisant que l'année 2022 a été la première, depuis la création du FSA, au cours de laquelle le Fonds a réalisé des approbations de près de 741 milliards de FCFA (1.22 milliards dollars US), ce qui a fortement rehaussé son encours réel d'engagements de plus de 50%. La somme des approbations des années 2021 et 2022 dépassent les approbations cumulées des 42 précédentes années. Il s'est engagé devant le Conseil d'Administration à maintenir, renforcer et diversifier la qualité du portefeuille, tout en maintenant très bas le taux de sinistralité.

Il s'est également félicité de la consolidation de l'envergure panafricaine du FSA, avec l'entrée imminente du Congo, de l'Union des Comores et de la BDEAC dont les adhésions ont déjà été approuvées lors de la session précédente ainsi que celle très prochaine du Cap-Vert, de la Gambie et du Libéria, dont les demandes d'adhésion sont, inscrites à l'ordre du jour de la présente session. Il a également signalé que le processus d'adhésion est très avancé pour les Etats suivants : l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, le Cameroun, la Guinée Équatoriale, Madagascar, le Maroc, la Namibie, le Nigéria, l'Ouganda, la RDC, les Seychelles, la Sierra Leone et le Soudan. Il en est de même pour certaines organisations internationales, à savoir la JICA (Japon), la GIZ (Allemagne) et Shelter-Afrique.

Enfin, il a invité tous les pays africains à rejoindre le FSA.

- **Celle de Monsieur Abakar MAHAMAT**, Président en exercice du Conseil d'Administration du FSA. Il s'est réjoui de la synergie d'action entre le Conseil d'Administration et la Direction Générale du Fonds déjà fructueuse qui ne cesse de s'amplifier. Il a émis le souhait que cette collaboration cordiale et avantageuse entre les organes de décision et de gestion soit entretenue. Il a ensuite fait part de l'entière satisfaction du Conseil d'Administration du Fonds qui apprécie la bonne marche de l'Institution et l'évolution très encourageante des performances opérationnelles. Pour terminer, **Monsieur MAHAMAT** a félicité le Directeur Général du FSA et l'ensemble de ses collaborateurs pour les

résultats satisfaisants que l'Institution enregistre.

Après la cérémonie d'ouverture des travaux, le Conseil d'Administration du FSA s'est réuni sous sa forme statutaire. Les délibérations ont été sanctionnées par d'importantes décisions, dont les suivantes :

1. L'arrêt des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ainsi que l'affectation du résultat.
  - Le Résultat net au 31/12/2022 est positif et il affiche une évolution de 12,57% par rapport à celui de l'année 2021;
  - Les fonds propres effectifs augmentent également de 13,64% par rapport à l'année 2021, et cela s'explique par les libérations enregistrées sur le capital et sur le Fonds Spécial de Bonification ;
  - Le portefeuille des engagements du FSA enregistre également une hausse de 56,32% par rapport à l'année 2021.
  
2. L'avis favorable pour l'adhésion du Cap-Vert, de la Gambie et du Libéria au Fonds de Solidarité Africain (FSA) en qualité d'État Membre Régional du Fonds (Actionnaire de catégorie A). La candidature de trois (3) États sera soumise à la prochaine session ordinaire du Conseil des Gouverneurs.
  
3. L'approbation du rapport de gestion budgétaire au titre de l'année 2022.

